

## Chancellerie des Eglises

### Evaluation des objectifs de législature 2008 - 2011

Objectif de législature	Réalisation	Commentaire
1. Nous examinons l'introduction d'outils d'assurance qualité et adaptons notre fonctionnement et nos processus de travail aux exigences à satisfaire.	Partiellement réalisé	<p>Le nouveau système électronique de contrôle des dossiers et le nouveau plan de classement des actes à disposition du Conseil synodal ont permis d'améliorer le suivi des affaires et d'assurer un classement systématique des documents sur support électronique et sur papier.</p> <p>Les textes législatifs et d'information de l'Eglise RIE et RLE ont été mis à jour et sont désormais tous disponibles sur Internet. Une liste des affiliations et mandats a été établie et est contrôlée annuellement. La procédure d'élections générales du Synode a été adaptée aux nouvelles structures cantonales.</p> <p>Un point qui reste ouvert est l'adaptation du système de comptes rendus (prévue pour la prochaine législature). En ce qui concerne le service de la communication, le monitoring des médias initialement prévu ne pourra être développé que dans la prochaine législature.</p>
2. Nous développons le bilinguisme et tenons compte dans l'ensemble des dossiers que nous traitons des particularités des régions ecclésiales extérieures au canton de Berne, soit le canton du Jura et le canton de Soleure.	Réalisé	<p>Le service de la traduction a été développé à titre expérimental en un véritable service de la communication francophone qui est désormais officialisé depuis 2011, et un site internet spécifique a été réalisé en français. La plupart des textes législatifs de l'Eglise concernant aussi les régions francophones ont été traduits et sont disponibles dans les deux langues sur Internet. Un cours interne de français est proposé aux collaboratrices et collaborateurs pour qu'ils puissent communiquer dans la deuxième langue officielle.</p> <p>En 2010, un organe de contact du Conseil synodal a été développé en collaboration avec l'arrondissement de Soleure; il doit garantir à l'avenir que les questions intéressant spécifiquement Soleure soient identifiées et prises en considération en temps voulu. Des rencontres sont organisées chaque année avec le Conseil d'Eglise du Canton du Jura. Le développement de ces contacts fait partie des tâches permanentes.</p>
3. Au sein du débat d'opinion et par les contacts que nous établissons et entretenons, nous insistons à différents niveaux sur l'importance pour la société d'une Eglise réformée nationale ouverte et pluraliste qui place le dialogue interreligieux et intercultu-	Réalisé	<p>Les Eglises Be-Ju-So ont considérablement renforcé leur présence dans les médias: elles mettent davantage l'accent sur des questions de fond plutôt que sur les comptes rendus de manifestations. Elles ont développé des contacts directs avec les médias et parfois aussi avec des décideurs politiques. Elles s'efforcent si possible de réagir par une stratégie offensive aux thèmes d'actualité, même si ceux-ci sont souvent imposés de l'extérieur (étude Stolz; FAKIR; interventions politiques au Grand-Conseil). Lors de questions d'actualité d'ordre éthique,</p>

<p>rel au rang de ses priorités tout en défendant sans dogmatisme devant l'Etat et la société, un certain nombre de positions inspirées par l'éthique chrétienne et en assurant de nombreuses prestations.</p>		<p>elles ont toujours pris position sur le fond, y compris avant des votations (p. ex. minarets, initiative sur le renvoi). Mais la position nuancée de l'Eglise n'est souvent pas assez écoutée.</p> <p>Le Conseil synodal a développé une stratégie de conférences avec le concours du service de la communication afin d'engager plus souvent des réflexions au niveau interne avec les autorités ecclésiastiques (présidences) et les personnes en charge d'une fonction (corps pastoral, collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux, catéchètes). Le thème prévu pour 2011 est celui des « grandes tendances » (« Megatrends »). Les Eglises ont également fait appel à des relais pour tenter d'étayer le plus largement possible leurs positions. Face à l'émergence de thèmes transversaux, le service de la communication assume de plus en plus souvent des tâches de coordination.</p> <p>Le service juridique coordonne les consultations sur des lois cantonales en faisant appel aux services compétents. Les procédures sont bien rodées. La clarification des relations de notre Eglise avec le judaïsme et les autres religions a été accompagnée sur la plan juridique par une révision du Règlement ecclésiastique.</p> <p>L'objectif de législation est une tâche à long terme qu'il faut poursuivre.</p>
<p>4. Nous travaillons à la visibilité des prestations de l'Eglise au service de la société et donnons au statut de membre de l'Eglise une meilleure attractivité.</p>	<p>Partiellement réalisé</p>	<p>Au terme d'un important travail de recensement de données et de faits, l'étude du Fonds national FAKIR a permis de démontrer que les Eglises fournissent une véritable « contre-prestation » en échange de leur financement. Il serait toutefois faux de réduire l'apport de l'Eglise à la société à ses seules « prestations » sociales (p. ex. soutien à la Main tendue, la Croix-Bleue, offres en matière d'asile et de réfugiés, Care Team et « Assistance spirituelle dans les situations d'urgence »). Sa contribution à la cohésion sociale (p. ex. paix religieuse) et les valeurs qu'elle véhicule sont des aspects tout aussi importants, mais insuffisamment reconnus par l'opinion publique.</p> <p>Le nombre de sorties de l'Eglise n'a pas pu être stabilisé; notre influence en la matière est limitée. La légère augmentation des entrées ne suffit de loin pas à les compenser.</p> <p>Lancé en 2010, le projet « marketing de l'Eglise » vise à coordonner avec les paroisses les mesures de communication prévues sur différents supports (campagne Kirchenglücksspiel (loterie des Eglises) dans la Suisse nord-occidentale, Fondation fondia, etc.). La planification s'étale sur plusieurs années.</p>

<p>5. Nous apportons une attention particulière à l'harmonisation des législations de l'Etat et de l'Eglise et à la transparence dans la définition des domaines où se produisent des interactions. Nous veillons notamment à établir une distinction entre affaires externes et affaires internes de l'Eglise et mettons en œuvre notre droit de regard et notre droit d'être entendus sur tous les „dossiers conjoints“.</p>	<p>Réalisé</p>	<p>La révision des articles du RE concernant le ministère et la consécration ainsi que la direction de paroisses a été étroitement coordonnée avec la révision de la loi cantonale sur les Eglises. Les deux projets ont aussi pour but de clarifier les compétences pour différents « res mixtae » (tâches aux compétences partagées entre l'Eglise et l'Etat), comme l'obligation de résidence, les ministères pastoraux régionaux, l'évolution des ressources humaines au sein du corps pastoral, etc. Les décisions du Synode et du Grand conseil sont attendues pour 2011, mais leur application nous occupera encore pendant une bonne partie de la nouvelle législature. Le droit de consultation du Conseil synodal lors de la nomination des professeurs de la faculté de théologie a été rappelé.</p> <p>La réforme des arrondissements ecclésiastiques vise à harmoniser l'organisation ecclésiale et cantonale, même si des différences apparaissent ici ou là dans la division territoriale.</p> <p>Fin 2010, un nouveau contrat réglant la tâche commune de « Care Team » (qui remplace l'ancienne « assistance spirituelle dans les situations d'urgence ») a pu être conclu avec le canton de Berne. Il clarifie certains points. Dans l'intérêt de la bonne cause, le Conseil synodal a renoncé à positionner encore plus clairement l'« assistance spirituelle ».</p>
<p>6. Nous travaillons à la modernisation progressive des actes législatifs fondamentaux de notre Eglise.</p>	<p>Partiellement réalisé, et en partie planifié pour 2011</p>	<p>Plusieurs chapitres fondamentaux du Règlement ecclésiastique ont été progressivement modernisés (article sur le culte; ministère et consécration; direction d'une paroisse; judaïsme et autres religions; réforme des arrondissements). Une révision linguistique de la version française du RE ainsi qu'une harmonisation formelle de la version allemande sont prévus en 2011. Du point de vue organisationnel, la position des membres à temps partiel du Conseil synodal a pu être clarifiée, et une actualisation du règlement financier est prévue en 2011. Pour des raisons pragmatiques, le projet de révision de la Constitution n'a pas été abordé.</p>
<p>7. Nous aspirons à l'harmonisation de nos relations juridiques avec d'autres organisations partenaires ecclésiales ou laïques.</p>	<p>Partiellement réalisé, et en partie planifié pour 2011</p>	<p>La FEPS a enregistré un premier succès dans l'harmonisation des relations juridiques ecclésiastiques avec l'élaboration de modèles d'articles sur le baptême; nous avons participé activement à cette consultation. Autrement, les progrès en matière d'harmonisation des relations juridiques entre les Eglises et avec les organisations partenaires ecclésiales (comme les œuvres d'entraide EPER, ppp et mission 21/dm) n'ont été que minimales, bien que nous ayons participé à chaque consultation organisée par la FEPS et par les organisations des différentes régions linguistiques.</p> <p>En raison de la problématique de la taxe sur la valeur ajoutée, nous n'avons pas pu poursuivre le développement de contrats de prestations avec des organisations d'utilité publique.</p>

		Suite à la publication en décembre 2010 du guide de gestion de la taxe sur la valeur ajoutée pour les organisations d'intérêt public, une mise en œuvre peut être envisagée pour 2011.
8. Nous soutenons le Conseil synodal et les secteurs dans leurs activités de communication sur des thèmes théologiques, ecclésiologiques ou relevant de l'éthique religieuse en systématisant les canaux d'information et en les ciblant en fonction des différents destinataires et interlocuteurs.	Réalisé	<p>Introduction de la nouvelle plate-forme internet avec la rubrique « Point de vue », repositionnement de la circulaire dès le 1.1.11; depuis 2009, la Newsletter permet d'informer les paroisses de manière plus rapide et ciblée. Par ailleurs, il est possible de s'abonner à des informations ciblées concernant des thèmes ou des paroisses spécifiques au moyen de fils RSS. Une révision de l'envoi de la circulaire et des annexes est prévue en 2011. Un objectif à long terme qui ne pourra être atteint que lorsque nous aurons emménagé dans la Maison des Eglises réformées est le regroupement des moyens de communication des différents secteurs afin de réduire l'«avalanche de documents» que déplorent certaines paroisses. Un projet correspondant a été lancé.</p> <p>La communication francophone a été renforcée; de plus en plus souvent, les brochures ne sont pas seulement traduites depuis l'allemand mais adaptées de façon ciblée aux régions francophones (p. ex. harcèlement sexuel, guide linguistique, diverses brochures dans le domaine CECTN-Migration).</p>
9. Nous souhaitons mieux partager et coordonner la communication du Conseil synodal et des Services généraux avec celle des paroisses et d'autres organisations ou niveaux de l'Eglise.	Partiellement réalisé	<p>La plate-forme internet a été ouverte aux paroisses et aux arrondissements. L'Eglise jurassienne est désormais en ligne sur la même plate-forme. En 2008, le recueil des lois ecclésiastiques RLE a été doté d'une fonction de recherche efficace qui en facilite la consultation.</p> <p>La journée annuelle Kikom sert à créer des liens entre les responsables de la communication des paroisses. Une aide directe aux paroisses a été assurée dans les limites des ressources (limitées) disponibles (p. ex. pour la journée de l'Eglise de Haute-Argovie 2010). Mais pour l'accompagnement à plus long terme, les paroisses doivent être dirigées vers des prestataires professionnels.</p>

Berne, décembre 2010  
Chancellerie de l'Eglise